



AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

Qu'une demande de dérogation mineure a été déposée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures portant le no 194-2019 pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment principal à usage résidentiel sis sur le lot 1 543 433 du cadastre du Québec identifié comme étant le 10 place des Galets;
- La demande vise une marge avant de 3,54 mètres ;
- Le règlement de zonage 121 stipule dans la grille des usages et des normes de la zone HA-32 une marge avant minimale de 7 mètres.

Conformément à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil municipal de Pointe-des-Cascades statuera sur la demande lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 11 août 2025 à 19h30. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la dérogation mineure doit, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les quinze (15) jours qui suivent l'affichage de l'avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

dg@pointe-des-cascades.com

Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

105, chemin du Fleuve
Pointe-des-Cascades, Québec
J0P 1M0

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 25 juillet 2025.

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25 juillet 2025, entre 10 heures et 13 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 juillet 2025.

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim